

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 549 Subvention (6.558 euros) et convention avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement à la SCIC le 100, établissement culturel solidaire et lui demande l'autorisation de signer la convention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 6.558 euros, est attribuée à la SCIC le 100, établissement culturel solidaire, 100 rue de Charenton, 75012, Paris, afin de poursuivre le développement de son pôle multimédia par l'achat de matériel photographique et de projection vidéo. 181247 ; 2015_07836.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 6.558 euros, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La subvention d'équipement sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture, mission 90010-010, numéro d'individualisation 15V00458 DAC.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO